
Conférence du désarmement

1^{er} mars 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 1^{er} mars 2011, à 15 h 15

Président: M. Pedro Oyarce (Chili)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1212^e séance plénière de la Conférence du désarmement. En ce début d'après-midi, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Doru Romulus Costea, Ministre roumain des affaires étrangères. Monsieur, la participation de la Roumanie à la Conférence du désarmement témoigne de la contribution de votre pays au mécanisme multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Nous allons écouter votre déclaration avec un intérêt particulier. Vous avez la parole.

M. Costea (Roumanie) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de remercier le Secrétaire général et le Président de nous avoir aimablement invités à prendre la parole devant cette instance unique de négociation sur le désarmement et la non-prolifération. Permettez-moi également de dire tout le plaisir et toute la satisfaction que j'éprouve en tant qu'ancien représentant permanent de mon pays à la Conférence du désarmement dans la perspective de m'exprimer à nouveau devant cette auguste instance. J'ai eu l'honneur de figurer au nombre des six Présidents de la Conférence pendant la première année au cours de laquelle la plate-forme présidentielle a été mise en place, en 2006. Je peux dire, sur la base de ma propre expérience, que l'échec et la frustration font depuis trop longtemps partie de notre routine. C'est pourquoi il nous paraît utile de réitérer les appels à l'action lancés à la Conférence du désarmement.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de cette instance, et vous assurer de l'appui indéfectible de la Roumanie au travail que vous accomplissez au bénéfice de la Conférence. Permettez-moi de souhaiter aux six Présidents le plein succès dans notre effort commun pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement au cours de la présente session.

La Roumanie partage la position exprimée devant la Conférence par la Hongrie au nom de l'Union européenne, mais je voudrais, si vous me le permettez, faire quelques observations au nom de mon pays.

Nous considérons le désarmement et la non-prolifération comme les fondements de l'architecture de la sécurité mondiale. La Roumanie est convaincue que, dans le monde actuel, la paix et la sécurité doivent être appréhendées dans leur perspective mondiale. Nous avons besoin d'un système multilatéral de sécurité fondé sur la coopération et sur un mécanisme de désarmement multilatéral efficace. Nos difficultés en matière de sécurité se posent à tous les niveaux: mondial, régional et local. C'est une tâche commune qui appelle coopération et coordination. Nous sommes de l'avis que les problèmes mondiaux requièrent des solutions mondiales. Le multilatéralisme n'est pas une question de choix, mais une nécessité.

Selon nous, le moyen le plus efficace de réduire les risques d'utilisation malveillante de substances nucléaires, y compris par des acteurs non étatiques, consiste à assurer l'élimination irréversible de tous les arsenaux nucléaires. À la fin de 2009, et pendant toute l'année 2010, un sentiment d'optimisme croissant a gagné la communauté internationale concernant une éventuelle revitalisation de l'action internationale en faveur de la non-prolifération, de la limitation des armements et du désarmement. Nous avons été témoins de signes précurseurs positifs d'une action multilatérale, que ce soit lors du Sommet du Conseil de sécurité de septembre 2009, lors du Sommet sur la sécurité nucléaire mondiale, tenu à Washington en avril 2010, ou à l'occasion du succès de la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010.

La Roumanie salue la ratification du Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, qui prévoit des mesures visant à réduire et limiter davantage les armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), ainsi que son entrée en vigueur, le 5 février 2011. La poursuite et l'amplification des réductions des arsenaux nucléaires, et

ce de façon irréversible, serait certainement une autre étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

Nous nous réunissons chaque année ici à Genève en session ordinaire pour réaffirmer notre attachement à la cause première de la Conférence du désarmement, à savoir la négociation de solutions multilatérales de non-prolifération et de désarmement. La participation de personnalités de haut rang aux travaux de la Conférence n'est qu'un moyen de parvenir à débloquer la situation. Nous savons bien que dans une instance de négociation constituée de 65 membres, qui prend ses décisions par consensus, il est difficile de mobiliser un appui universel pour certaines mesures; cependant, il ne devrait pas être impossible pour nous de nous entendre ne serait-ce que sur un programme de travail. Je voudrais vous rappeler que le travail le plus long à finir est toujours celui qui ne commence jamais.

Ma présence ici au nom du Gouvernement roumain illustre toute l'importance que mon pays accorde au renforcement de l'action multilatérale de désarmement. Nous partageons le sentiment général de préoccupation concernant l'impasse actuelle de la Conférence du désarmement. En effet, malgré l'adoption d'un premier programme de travail en dix ans, en 2009, la Conférence genevoise a été incapable de transformer cette avancée en progrès sur le fond.

Ce moment, cette avance, doit venir très vite et marquer la véritable revitalisation du désarmement multilatéral. La Roumanie espère que l'appui politique manifesté à la Conférence du désarmement le 24 septembre 2010, de même que les propositions concernant sa revitalisation, conféreront à la Conférence du désarmement l'élan nécessaire pour lui permettre de jouer à nouveau son rôle d'instance de négociation. Dans le cas contraire, le risque de crédibilité de la Conférence deviendra bien réel, car certains États envisageront peut-être sérieusement de trouver des moyens de négocier des accords internationaux de désarmement à l'extérieur de cette instance, une perspective qui ne servirait les intérêts de personne.

Cependant, malgré les difficultés auxquelles la Conférence du désarmement se heurte depuis dix ans, la Roumanie demeure très attachée à ses travaux. Mon gouvernement appuie résolument la Conférence du désarmement, qu'il considère comme un dispositif majeur pour les questions nucléaires, conscient de son importance pour la paix internationale et pour le renforcement de la sécurité du monde.

La Conférence du désarmement a négocié une succession de traités marquants pour le désarmement, et nous sommes convaincus qu'elle est capable de remporter de nombreux autres succès. Son rôle de négociation doit être préservé et renforcé. Nous sommes également conscients du fait que la Conférence du désarmement est aujourd'hui la seule instance à laquelle participent l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus qu'elle doit aller de l'avant et répondre aux attentes de la communauté internationale.

Monsieur le Président, 2011 sera une année cruciale pour la Conférence du désarmement. Au stade actuel, il est encore possible de parvenir à un consensus sur un programme de travail, et la Roumanie souhaite l'adoption aussi prompte que possible d'un tel programme de travail.

Pour que la Conférence du désarmement reprenne sa véritable place d'organe de négociation, il faut agir immédiatement. Ne perdons pas de vue que, dans son Document final, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a appelé à de nouvelles mesures concernant le régime international de désarmement et de non-prolifération, notamment de la part de la communauté genevoise du désarmement. Un des enjeux principaux est la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Roumanie estime que l'ouverture de telles

négociations est à la fois urgente et primordiale. Toutefois, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'avoir des discussions sur d'autres questions. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'ouverture de négociations sur la question des matières fissiles représente la prochaine étape logique vers un désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération.

Certes, les paramètres de négociations d'un futur traité sur les matières fissiles sont au cœur de l'impasse actuelle, mais les divergences et les sujets de préoccupation peuvent et doivent être traités dans le cadre de la négociation de fond. Telle est, après tout, l'essence même du désarmement multilatéral. Il est essentiel, pour l'action de désarmement, que l'ensemble de la Conférence du désarmement fasse preuve de volonté politique pour ces négociations.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un élément important dans l'effort international visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à promouvoir le désarmement nucléaire. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé de constater que le TICE n'est toujours pas entré en vigueur, et nous nous félicitons du fait que ce Traité est revenu au cœur des priorités des États-Unis, comptant sur sa prompte ratification.

Tous les efforts visant à appuyer et renforcer constamment le Traité sont importants. En octobre 2011, la Roumanie accueillera un atelier sur l'évaluation des centres nationaux de collecte de données, organisé conjointement par la Commission préparatoire à l'Organisation sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'objectif principal de l'atelier est de réunir des experts en vue d'évaluer l'activité de ces centres et de trouver les moyens d'améliorer continuellement les outils mis en place dans le cadre de ce système.

La question de l'espace extra-atmosphérique est une autre question essentielle dont est saisie la Conférence. À l'ère de la mondialisation, l'utilisation de l'espace doit être réservée exclusivement à des fins pacifiques. Au vu de notre dépendance croissante à l'égard de l'espace, il est chaque jour plus urgent de faire en sorte que l'espace soit réservé à des utilisations exclusivement pacifiques. Nous espérons que la Conférence du désarmement engagera à nouveau en 2011 un débat ouvert et fructueux sur ces questions.

Parmi les récentes activités qu'elle a menées dans le but de promouvoir et d'appuyer l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, la Roumanie a assumé la présidence du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace en 2010 et signé l'accord d'adhésion à la Convention de l'Agence spatiale européenne en janvier 2011.

Cette année, Genève doit accueillir deux rencontres importantes: la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Le terrorisme, la mondialisation et l'essor des sciences de la vie imposent à chacun d'entre nous de nouvelles tâches et font de la Convention sur les armes biologiques un instrument particulièrement actuel. Il va sans dire que nous considérons cet instrument comme un des piliers du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. La Convention est au cœur du régime visant à interdire totalement les armes biologiques et à toxines, et il n'existe pas d'autre régime de ce type. La Roumanie demeure déterminée à contribuer aux efforts communs destinés à trouver les meilleurs moyens de contrer les menaces biologiques.

Les armes classiques ne doivent pas être oubliées. La Roumanie est pleinement consciente du rôle essentiel que la Convention sur certaines armes classiques joue pour répondre aux préoccupations humanitaires suscitées par l'emploi aveugle de certaines

armes classiques. S'agissant du processus en cours sur les armes à sous-munitions, la Roumanie tient à réaffirmer son appui aux efforts en cours pour interdire les armes à sous-munitions dont les conséquences humanitaires sont inacceptables. Nous souhaitons que le dialogue constructif et les négociations se poursuivent à Genève, dans le but de parvenir à un large accord sur une réglementation efficace concernant les armes à sous-munitions. Les experts ont progressé vers un accord sur la plupart des questions susceptibles d'entrer dans le champ d'application d'un futur protocole sur ce type de munitions. Les Parties à la Convention peuvent apporter la démonstration de sa pertinence et de sa vitalité en achevant la négociation du projet de protocole sur les armes à sous-munitions.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant notre ferme conviction que les instances multilatérales de désarmement évoluent en fonction des réalités. La Conférence du désarmement ne fait pas exception à la règle. Ses difficultés actuelles sont le reflet de la complexité des relations internationales. Faute de la volonté politique clairement manifestée de la part de l'ensemble des membres de la Conférence, nul n'est besoin de rappeler ce qui sera en jeu. Il importe cependant pour chacun de nous que la Conférence saisisse cette occasion de relancer le désarmement multilatéral. Permettez-moi de redire que mon gouvernement appuie fermement cet objectif et l'instauration d'un monde plus sûr et plus pacifique.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Ministre, des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence et aux Présidents de cette année, et merci aussi des observations que vous avez faites avec la vision d'un ancien membre de la Conférence. Merci également d'avoir partagé votre expérience et vos visions concernant les difficultés actuelles de la Conférence du désarmement.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps pour moi de raccompagner le Ministre, après quoi nous écouterons le représentant du Japon.

La séance est suspendue à 15 h 29; elle est reprise à 15 h 32.

Le Président (*parle en espagnol*): C'est un honneur pour la Conférence du désarmement d'accueillir Son Excellence M. Ikuo Yamahana, parlementaire et Vice-Ministre japonais des affaires étrangères.

Monsieur le Vice-Ministre, votre participation aux travaux de la Conférence aujourd'hui démontre toute la valeur que le Japon accorde aux travaux de la Conférence et aux efforts multilatéraux et bilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Yamahana (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis très honoré de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant la Conférence du désarmement, instance qui a négocié et produit de nombreux traités devenus depuis les fondements de la limitation des armements et du désarmement. J'appuie sans réserve les efforts que vous faites pour revitaliser la Conférence du désarmement après les longues années de paralysie qu'elle traverse.

Depuis la session de l'année dernière, nous avons assisté à des progrès significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire, progrès qui sont le fruit de la coopération multilatérale. Lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, nous avons adopté un plan d'action concret qui porte notamment sur la promotion du travail de fond de la Conférence du désarmement. Lors de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un grand nombre des personnalités de rang ministériel présentes, dont M. Maehara, Ministre japonais des

affaires étrangères, ont appelé à la revitalisation de la Conférence du désarmement. Par ailleurs, le Japon se félicite de l'entrée en vigueur du nouveau Traité START conclu entre les États-Unis et la Russie, qu'il considère comme une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire. Nous devons préserver et amplifier cet élan en faveur du désarmement nucléaire en reprenant ces efforts à l'échelle de la communauté internationale.

Nous soulignons que la Conférence du désarmement est importante précisément parce qu'elle est la seule instance multilatérale de négociation qui réunit les États dotés d'armes nucléaires et des États non parties au TNP. Il est extrêmement regrettable que cette instance n'ait fait aucun progrès, malgré l'accord historique sur le programme de travail atteint en 2009. Malgré les attentes élevées suscitées au sein de la communauté internationale, y compris parmi les habitants de Hiroshima et de Nagasaki, la Conférence reste paralysée par le même dysfonctionnement, une situation qui est inacceptable. Le Japon demande à tous les membres de la Conférence du désarmement de faire montre d'un esprit de souplesse et de coopération et d'engager immédiatement un travail de fond dans cette instance.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, pour lequel l'ouverture de négociations avait été décidée en 2009, constituerait une mesure de désarmement et de non-prolifération nucléaires importante vers la réalisation de notre objectif d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire. Avec un traité sur les matières fissiles, nous cherchons, entre autres, à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et à faire en sorte que les matières fissiles destinées à d'autres fins ne soient pas détournées pour la fabrication d'armes nucléaires. L'idée est aussi de faire en sorte qu'en créant un système de vérification la transparence soit renforcée et la sécurité nucléaire consolidée.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représente une mesure concrète que nous devons prendre immédiatement dans le but de faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le Japon souhaite l'ouverture immédiate et en priorité, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. En outre, en attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, il exhorte tous les États concernés à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le mois dernier, les Gouvernements japonais et australien ont coprésidé une réunion d'experts sur des définitions en vue d'un traité sur les matières fissiles, réunion qui était ouverte à l'ensemble des États membres et des États observateurs à la Conférence du désarmement, et qui avait pour objet de faire avancer les discussions de fond sur un tel traité. Nous souhaitons contribuer aux futures négociations de la Conférence du désarmement en suscitant un approfondissement des discussions techniques et en rendant compte à cette instance des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion d'experts. Par ailleurs, nous travaillerons pour parvenir à l'ouverture immédiate et en priorité de négociations sur un traité sur les matières fissiles lors de la réunion des ministres des affaires étrangères consacrée au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, que le Japon a suscité avec l'Australie et d'autres pays en septembre 2010.

Il importe également de faire progresser les discussions sur les autres questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie. Je voudrais souligner que le Japon est convaincu qu'une approche pratique et concrète associant tous les États possesseurs d'armes nucléaires est le moyen le plus rapide de parvenir à l'élimination totale de ces armes. Nous devons continuer à agir pour un désarmement nucléaire. Nous espérons sincèrement que les efforts des États-Unis et de la Russie dont on a parlé conduiront à une avancée du désarmement nucléaire mondial avec les autres États possesseurs d'armes nucléaires. Nous pensons que les États-Unis et la Russie poursuivront leurs efforts pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires. Il est primordial que les efforts de

désarmement nucléaire entrepris par tous les États possesseurs de telles armes soient transparents et reposent sur les principes d'irréversibilité et de vérifiabilité. Le Japon est disposé à examiner les moyens de faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral.

Comme première étape concrète sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Japon attache une grande importance à la réduction de la place de l'arme nucléaire. Il est également essentiel d'approfondir les discussions de fond sur les moyens d'améliorer l'efficacité des garanties de sécurité négatives. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à donner dès que possible des garanties de sécurité plus fortes aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Japon appuie l'idée de base selon laquelle il y a lieu de prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans le contexte de l'essor des activités spatiales des dernières années écoulées, il nous paraît nécessaire d'examiner à la Conférence du désarmement les diverses questions afférentes à une course aux armements dans l'espace, y compris la promotion de mesures globales propres à promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales.

Le Japon s'est engagé dans la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, convaincu qu'il était de son devoir de faire connaître aux générations à venir les réalités des ravages provoqués par les armes nucléaires. Nous pouvons affirmer que ce sont ces efforts qui ont conduit à ce qu'il soit pour la première fois question d'éducation sur le désarmement et la non-prolifération dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Dans le cadre de l'effort entrepris dans ce domaine, nous avons, en septembre 2010, mis en place des «communicateurs pour un monde sans armes nucléaires» sur la base d'une initiative de notre Premier Ministre M. Kan. Dans le cadre de cette initiative, des *hibakushas* (survivants des bombardements atomiques) sont invités à faire connaître de façon générale à la communauté internationale leur vécu personnel des conséquences tragiques de l'emploi de l'arme nucléaire. À ce jour, 27 intervenants ont pris part à 12 manifestations dans le monde. Le 14 mars 2011, neuf communicateurs spéciaux seront à Genève à l'occasion d'une manifestation organisée sur le thème de l'éducation au désarmement nucléaire. J'espère que le plus grand nombre possible de collègues appartenant à la communauté genevoise du désarmement et des affaires humanitaires assisteront à cette manifestation.

J'ai également le plaisir d'annoncer que le Japon et l'Université des Nations Unies organiseront conjointement, à Nagasaki, les 17 et 18 mars 2011, le Forum mondial sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Le Forum, auquel seront représentés des gouvernements, des organisations internationales et la société civile, a pour but de contribuer à une meilleure compréhension de l'importance de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, de promouvoir la coopération et d'intensifier les efforts dans ce domaine.

Face au nouvel élan pour un désarmement nucléaire, la Conférence du désarmement ne doit pas rester oisive. Nous devons la revitaliser pour qu'elle joue à nouveau le rôle premier qui est le sien. Nous devons faire des efforts tangibles, constants et progressifs vers l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous exhortons tous les membres de la Conférence du désarmement à coopérer dans le but de convenir d'un programme de travail qui permette le commencement immédiat d'un travail de fond. Le Japon est déterminé à conduire cet effort en compagnie d'autres pays.

Le Président (*parle en espagnol*): Monsieur le Vice-Ministre, merci de vos observations et merci aussi d'avoir mentionné la visite des communicateurs à Genève et la prochaine tenue, à Nagasaki, du Forum mondial sur l'éducation au désarmement et à la non-prolifération.

Nous allons maintenant suspendre la séance, le temps pour moi de raccompagner le Vice-Ministre à la sortie de la salle.

La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 15 h 50.

Le Président (*parle en espagnol*): La Conférence a l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Gazmend Turdiu, Ministre albanais des affaires étrangères.

Nous vous sommes reconnaissants de votre participation à nos travaux cet après-midi, Monsieur, car elle est le reflet de la contribution de votre pays au système multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Nous savons aussi, à la Conférence, que vous avez exercé la présidence de la Dixième Assemblée des États parties à la Convention sur les mines antipersonnel.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Turdiu (Albanie) (*parle en anglais*): J'éprouve un honneur particulier à l'idée de prendre la parole devant la Conférence du désarmement en ma qualité de Président de la dixième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, autrement appelée Convention d'Ottawa ou encore Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

C'est aussi un grand plaisir d'être ici en cette journée faste, journée au cours de laquelle tant de représentants de haut niveau ont fait le voyage de Genève pour s'adresser à la Conférence et journée qui, de surcroît, coïncide avec le douzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

La date anniversaire de la Convention est une occasion importante de rappeler pourquoi nous menons des négociations sur le désarmement et quelles sont les retombées que nous pouvons attendre de la conclusion et de l'application des produits de qualité auxquels ces négociations donnent naissance.

Pourquoi le désarmement? Pour la paix et la sécurité d'un ordre international fondé sur la reconnaissance de la responsabilité souveraine des États pour les questions relevant de leur juridiction. En effet, la responsabilité la plus importante d'un État est de garantir les droits et d'assurer le bien-être de sa population. À ce titre, nous devons rappeler la deuxième raison pour laquelle nous procédons au désarmement. Certes, nous le faisons pour assurer la paix et la sécurité des États, mais aussi pour assurer la sécurité et le bien-être des peuples, la prospérité et la sécurité des communautés, et la liberté des femmes, des hommes, des garçons et des filles d'exercer leurs droits. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel réunit toutes les raisons pour lesquelles vous assistez à cette session de la Conférence du désarmement. Pourtant, la préoccupation suscitée par l'emploi des mines antipersonnel fait surgir à l'esprit deux autres raisons qui doivent nous inciter à continuer à tout faire pour nous débarrasser de cette arme sinistre.

Premièrement, de par le caractère aveugle et durable des mines antipersonnel, leurs victimes ont davantage de chances d'être des civils que des combattants, des communautés d'habitants que des bataillons de soldats. Ce point a été clairement affirmé il y a plus de dix ans.

Deuxièmement, l'utilité militaire des mines antipersonnel est, au mieux, marginale, et leur utilité militaire perçue est largement inférieure à leur impact humanitaire. En outre, cette utilité perçue peut aisément être remplacée par des moyens qui ne possèdent ni le caractère insidieux ni les conséquences durables des mines antipersonnel. Cet élément a également été affirmé il y a plus de dix ans.

Les cadres traditionnellement utilisés pour le désarmement et la limitation des armements ont montré qu'ils ne permettaient pas de répondre aux préoccupations suscitées

par les mines antipersonnel, et la prise de conscience de la nécessité urgente d'agir pour lutter contre le caractère inhumain de ces armes, observée au milieu des années 90, a conduit à la naissance du processus d'Ottawa, puis à celle de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Il y a exactement douze ans, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur. Depuis, elle s'est imposée comme un des instruments de désarmement les plus efficaces de l'histoire. Les 156 États parties à la Convention ont, pour reprendre les termes de la Charte des Nations Unies, pris des «mesures collectives efficaces» pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Aucun de ces 156 États n'a vu sa sécurité diminuée par le fait d'avoir renoncé à l'emploi, au stockage, à la production et au transfert de mines antipersonnel, de même qu'aucun des États non encore parties à notre cause commune ne voit sa sécurité améliorée par le fait qu'il conserve et/ou emploie encore des mines antipersonnel.

C'est tout simplement une arme qui n'a plus sa place dans notre ordre international. Cependant, la mesure véritable du succès de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel dépend moins du nombre d'États ayant adhéré à cette cause ou du nombre d'États qui persistent à demeurer à l'écart de cet effort. Le succès de la Convention doit être mesuré à l'aune du nombre de mines détruites, des superficies de terres rendues à la population et du nombre de rescapés ayant l'espoir de voir leurs besoins satisfaits et leurs droits respectés.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les États ont signalé la destruction de près de 44 millions de mines. Seize des 54 États parties ayant des mines antipersonnel mises en place dans des zones minées ont indiqué s'être acquittés de leur obligation de restituer l'ensemble des secteurs concernés à l'activité humaine ordinaire.

De plus, la Convention a ouvert une nouvelle voie s'agissant de la responsabilité à l'égard des victimes des armes que nous souhaitons maîtriser ou éliminer. Elle a été une source d'inspiration pour déterminer la façon dont la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques et la Convention sur les armes à sous-munitions pouvaient répondre aux besoins des victimes de ces armes et garantir leurs droits.

En douze ans à peine, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a acquis force obligatoire pour 156 États, et je suis conforté d'apprendre que d'autres États envisagent sérieusement d'y adhérer. En 2010, lors de la Dixième Assemblée des États parties, j'ai été ravi d'apprendre que la Finlande et la Pologne avaient l'intention de ratifier la Convention ou d'y adhérer en 2012. Je garde l'espoir que les États-Unis d'Amérique, qui ont le potentiel pour jouer un rôle prééminent en la matière, apporteront à l'examen de leur politique sur les mines une conclusion qui les conduira à se joindre à notre effort collectif.

Je voudrais conclure en soulignant que le douzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention n'est pas seulement une occasion de célébrer une de nos réalisations marquantes. Il est aussi l'occasion de faire le point sur ce qu'il reste à faire pour mettre en œuvre les trois piliers de la Convention que sont le déminage, la destruction des stocks et, surtout, l'assistance aux rescapés. La destruction des stocks progresse bien, grâce à l'enlèvement des mines et autres restes explosifs de guerre sur des superficies de terres toujours plus importantes, qui sont ensuite rendues aux communautés, mais nous devons poursuivre et renforcer notre appui aux rescapés des mines tant qu'il y en aura. Notre objectif est non seulement d'apporter les traitements et soins médicaux qui conviennent, mais aussi de permettre à ces personnes de se réinsérer dans la vie sociale et économique de leur pays.

Les difficultés qui nous attendent sont nombreuses, et nous devons redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs communs. Notre mission est de mettre un terme

définitif à toutes les souffrances causées par les mines antipersonnel et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de victime à déplorer. Toutefois, nous ne pourrons la mener à bien que par le renforcement de l'engagement des États parties qui doivent encore procéder au déminage, en redoublant d'efforts pour prendre en compte les besoins et les droits des rescapés, et en nous acquittant de notre obligation solennelle d'assistance mutuelle dans la mise en œuvre de la Convention.

Au vu du parcours accompli à ce jour, je suis optimiste quant aux futurs prolongements des résultats de la Convention. Cela étant, j'espère que d'autres États se rendront compte que cet instrument est un exemple de bonne marche de l'action multilatérale. La Conférence du désarmement souhaitera peut-être étudier cet exemple pour comprendre comment les efforts que nous avons faits ici même donnent lieu à des résultats tangibles, tant pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales que dans la préservation de la sécurité et du bien-être des peuples.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Ministre. Nous vous remercions tout particulièrement de vos observations concernant la Convention d'Ottawa, un instrument aux dimensions multiples, humanitaires notamment. Nous vous remercions aussi d'avoir évoqué les défis proposés par la Convention pour l'instauration d'un monde plus sûr.

Je vais à présent raccompagner le Ministre, après quoi nous reprendrons la séance.

La séance est suspendue à 15 h 51; elle est reprise à 15 h 58.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci beaucoup. Nous arrivons au terme de notre segment de haut niveau d'aujourd'hui. Il n'y a pas d'autres orateurs. Nos travaux de cet après-midi sont donc terminés, et la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 3 mars, à 10 heures. Comme vous le savez, nous aurons un débat sur la question des matières fissiles.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 heures.